



## Précautions sanitaires en temps de CoViD-19 par section sportive Reprise d'activité sportive - 2020-21

### Tir à l'arc

- Les enseignants portent un masque en permanence ;
- Les archers de plus de dix ans doivent conserver leur masque dans les circulations et jusqu'au gymnase. Ils le retirent pour tirer en le rangeant dans un sac plastique, lui-même rangé dans un sac personnel qui contient des mouchoirs et du gel hydro alcoolique ;
- Un registre des présences est tenu (dirigeants et accompagnants compris) pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination ;
- Les pratiquants pénètrent dans la salle un à un lorsque les tireurs du cours précédent sont tous sortis ;
- Un espace d'1,5 mètre est à respecter entre chaque archer ;
- Selon le nombre de tireurs présents et en fonction des indications des enseignants, des vagues de tirs alternés seront mis en place pour respecter la distanciation ;
- Pas de prêt de matériel entre archers sur le pas de tir ;
- La présence de parents ou de visiteurs dans le gymnase n'est pas autorisée ;
- Le matériel prêté aux tireurs sera désinfecté avant et après le cours par les enseignants ;
- Chaque adhérent ou responsable légal (d'un mineur) doit signer l'acte d'engagement responsable, pour valider l'inscription.

Documents à remplir ou à fournir lors de l'adhésion :

- bulletin d'adhésion ;
- photo d'identité ;
- certificat médical ou attestation cerfa [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)
- formulaire RGPD et conditions générales d'inscription ;
- acte d'engagement responsable en temps de CoViD-19 - reprise saison sportive 2020-2021 ;
- éventuellement, formulaire contenant les instructions pour l'accompagnement des mineurs ;

Paris, le :

Signature :